

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/144

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Caillou-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres absents (15) :**

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membre ayant donné procuration (11) :**

SOUPPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/144 : Portant approbation du pacte de transfert de l'actif et du passif à la régie intercommunale des eaux des communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt**

Madame la Vice-Présidente expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences « eau », « assainissement des eaux usées » dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT et « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L2226-1 du CGCT sont du ressort de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Considérant la création d'une régie intercommunale pour la gestion des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » concernant les communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt.

*Vu le pacte de transfert de l'actif et du passif à la régie intercommunal des eaux des communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt,*

**Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- Approuver le pacte de transfert de l'actif et du passif à la régie intercommunale des eaux des communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt annexé à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer le pacte de transfert de l'actif et du passif à la régie intercommunale des eaux des communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- Permettre à la régie intercommunale des eaux des communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt de procéder à la reprise de l'actif et du passif relatifs aux compétences susmentionnées ;
- Autoriser la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis à transférer les biens, droits et obligations à la régie intercommunale ;
- Accepter que les contrats attachés aux compétences soient exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 21 décembre 2020 et de la publication le  
21 décembre 2020

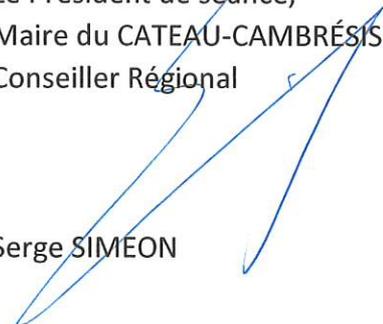
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

**Annexe 2020/144 :**

**Pacte de transfert de l'actif et du passif à la Régie Intercommunale  
des eaux des communes de Fontaine-au-Pire et Malincourt**

*Pacte de transfert et convention entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la Régie Intercommunale des Eaux de Fontaine Au Pire et Malincourt*

**Pacte de transfert et convention de mise à disposition de l'actif et du passif  
du service eau et assainissement**

D'une part, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, représentée par son président, Serge SIMEON, dûment habilité à cet effet par la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale en date du 7 août 2015 et par délibération du conseil communautaire en date du \_\_\_\_\_.

Et,

D'autre part, la Régie Intercommunale des Eaux de Fontaine Au Pire et Malincourt représentée par son directeur, Monsieur Stéphane ROSSO dûment habilité à cet effet par délibérations du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020

**Préambule :**

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

**La communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) :**

- ✓ Est compétente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les compétences eau, assainissements des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines
- ✓ A approuvé par délibération du 17 décembre 2019 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : le choix du mode de gestion en régie des trois compétences susvisées pour les territoires des communes de Malincourt et Fontaine Au Pire, les statuts du nouvel établissement, les nominations des administrateurs et du directeur

**IL A DONC ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : ACTIFS PATRIMONIAUX**

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) met à la disposition de la Régie Intercommunale des Eaux de Fontaine Au Pire et Malincourt, les ouvrages et réseaux relatifs aux services Eau Potable et Assainissements dans leur état actuel, ainsi que les terrains sur lesquels ont été édifiés ces ouvrages, avec transfert au profit de la Régie Intercommunale des Eaux, des concessions de servitudes pour pose de conduite et d'ouvrages annexes en terrain privé, ainsi que les autorisations de voirie.

Les immobilisations valorisées dans les actifs financier communaux transférés à la CA2C sont fusionnés et désignées en annexe 1.

**Article 2 : AMORTISSEMENT TECHNIQUE DES IMMOBILISATIONS**

L'amortissement technique des immobilisations, reprises dans l'annexe 1, sera effectué par la Régie Intercommunale des Eaux, conformément aux règles en vigueur.

**Article 3 : PASSIF FINANCIER**

Le tableau ci-dessous, retrace les emprunts bancaires et l'avance remboursable contractés pour le financement des biens immobiliers liés aux services des eaux de Fontaine Au Pire et Malincourt.

Ces contrats d'emprunts bancaires et l'avance remboursable sont transférés à la Régie Intercommunale des Eaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

RECAPITULATIF DES EMPRUNTS TRANSFERES A LA REGIE INTERCOMMUNALE DES EAUX										
2020										
Origine	Nature dette	Organisme prêteur	Numéro, références	Année déblocage	Montant initial	CRD au 01/01/2020	Annuité	capital	Intérêts	OBS.
Fontaine Au Pire	prêt bancaire	Caisse d'épargne	8655123	2015	210 000,00 €	177 622,37 €	13 141,36 €	9 116,87 €	4 024,49 €	
	prêt bancaire	Caisse d'épargne	8931015	2017	100 000,00 €	88 057,67 €	7 591,72 €	6 121,16 €	1 470,56 €	
	Avance remboursable	Agence de l'eau	conv 11997 et avenant 180119	2018	6 625,00 €	6 625,00 €	662,50 €	662,50 €	0,00 €	Réglé 2019 : 331,25
Malincourt	prêt bancaire	Caisse d'épargne	8876368	2017	50 000,00 €	40 455,93 €	5 324,52 €	4 855,23 €	469,29 €	
	prêt bancaire	Dexia	MON245087EUR/0262169	2007	80 000,00 €	13 685,98 €	7 334,29 €	6 684,21 €	650,08 €	
<b>TOTAL</b>					<b>446 625,00 €</b>	<b>326 445,95 €</b>	<b>34 054,39 €</b>	<b>27 439,97 €</b>	<b>6 614,42 €</b>	

**A noter :**

La Commune de Fontaine Au Pire régularise la prise en charge des dépenses 2019 suivantes :

- Le montant de l'annuité 2019 de 331,25 € de l'avance remboursable
- L'échéance d'emprunt du 25-12-2019 pour 3 285,34 € (capital : 2246,60 €+ intérêts : 1038,74 €)

**Article 4 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS****Dossiers en cours d'exécution :**

En préparation du transfert des compétences, la Commune de Malincourt a lancé deux études patrimoniales : une première pour le réseau d'eau potable et une seconde pour le réseau d'assainissement.

Deux dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'agence de l'eau :

Type d'opération	Ligne Progr.	Année de réalisation	Montant estimatif du marché HT	Montant de la subvention sollicitée	Taux participation agence	Taux participation commune
Service eau potable : Etude de connaissance patrimoniale, diagnostics de réseaux et plans d'actions pour améliorer les performances réseaux	1252	2019	12 235 €	8 564 €	70%	30%
Service assainissement eaux usées : Etude diagnostiques des réseaux et de plan d'actions ; contribuant à l'amélioration de la connaissance patrimoniale	x	2019	12 635 €	6 317 €	50%	50%
<b>TOTAL ETUDES</b>		<b>2019</b>	<b>24 870€</b>	<b>14 881€</b>		

Dans un souci de bonne administration :

Il est convenu que la régie intercommunale des eaux créée par l'agglomération sollicitera l'agence de l'eau pour modification de l'attributaire des subventions susvisées.

Dit que la régie intercommunale des eaux percevra directement le produit des subventions transférables.

S'agissant de Fontaine Au Pire : aucun dossier en cours d'exécution.

Subventions transférables en cours d'amortissement :

L'amortissement des subventions transférables suivantes sera repris par la CA2C, conformément aux règles en vigueur.

TRES. CAUDRY REGIE INTERCOMMUNALE DES EAUX DE FONTAINE AU PIRE ET MALINCOURT							
N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	ORIGINE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2019	Valeur nette au 31/12/2019	OBS
<b>SUBVENTIONS 13111</b>							
F SUBV STATION RELEVAGE	agence de l'eau	2017	6150,00	113,89	113,89	5922,22	soustraction faite de l'avance pour 5125 €
F SUBV UNITE DE CHLORATION	agence de l'eau	2017	10569,75	176,16	176,16	10217,43	
F SUBV RESERVOIR	agence de l'eau	2017	17500,00	350,00	350,00	16800,00	
F SUBV INTERCONNEXION	agence de l'eau	2017	9819,68	99,19	99,19	9621,30	
F SUBV ETUDES PATRIMONIALES	agence de l'eau	2019	16500,00	0,00	0,00	16500,00	
M SUBV EQUIP/3 RENOVATION FAÇADE CHATEAU D'EAU	agence de l'eau	2008	10000,00	2500,00	2500,00	7250,00	Malincourt
<b>Total 13111</b>			<b>70539,43</b>	<b>3239,24</b>	<b>989,24</b>	<b>66310,95</b>	
<b>SUBVENTIONS 1313</b>							
F SUBV TRAVAUX MOD STAT REL	département du Nord	2017	9438,78	95,34	95,34	9248,10	soustraction faite de l'avance pour 1500 € + erreur imputation
F SUBV TRAVAUX MOD STAT REL	agence de l'eau	2018	1800,00	0,00	33,33	1766,67	
F SUBV 3 brcht rue Salengro	département du Nord	2019	4500,00	0,00	0,00	4500,00	
<b>Total 1313</b>			<b>15738,78</b>	<b>95,34</b>	<b>128,67</b>	<b>15514,77</b>	
<b>TOTAL 040</b>						<b>1117,91</b>	

Article 5 : TRANSFERT DE PERSONNEL

Aucun transfert de personnel ne peut être retenu en l'absence d'agent affecté à temps plein pour les services eau et assainissement.

Toutefois, des conventions de mises à dispositions partielles du personnel communal sont régularisées directement entre les communes et la régie intercommunale des eaux.

Article 6 : RESULTATS – COMPTE DE TIERS ET REPARTITION DES CHARGES ET DES RECETTES

Les résultats budgétaires, de fonctionnement et d'investissement, de l'exercice précédent le transfert de compétences sont maintenus dans la comptabilité des Communes.

**S'agissant des opérations d'investissement :** La régie intercommunale des eaux sollicitera un avenant aux marchés publics attribués à la société AMODIAG pour mandatement des factures émises par le bureau d'étude.

Les études patrimoniales attribuées à AMODIAG et engagées en 2019 par la commune et non mandatées à ce jour sont :

TOTAL CHT Etude patrimoniale	12 235,00 €
TVA 20%	2 447,00 €
TOTAL TTC Etude patrimoniale	14 682,00 €

TOTAL CHT Etude patrimoniale	12 635,00 €
TVA 20%	2 527,00 €
TOTAL TTC Etude patrimoniale	15 162,00 €

La commune de Malincourt reversera directement à la régie intercommunale des eaux la différence entre le montant TTC des études patrimoniales et les montants notifiés des subventions afférentes de l'agence de l'eau.

Soit pour l'étude patrimoniale EAU :  $14\ 682 - 8\ 564 = 6\ 118\ €$   
 Pour l'étude patrimoniale Assainissements :  $15\ 162 - 6\ 317 = 8\ 845\ €$

**S'agissant des opérations d'exploitation :**

**Compte de tiers :**

- Les créances douteuses émises avant le 31 décembre 2019 à admettre en non-valeur sont respectivement prises en charge par les budgets 2020 et suivants des Communes.
- Les extinctions et effacements de dettes correspondants à des titres émis avant le 31 décembre 2019 sont prises en charge par les budgets respectifs 2020 et suivants des Communes.
- Les redevances NOREADE pour le traitement des eaux usées correspondant à l'exercice 2019 seront prises en charge par les budgets communaux correspondant. Il est convenu par ailleurs que la régie intercommunale des eaux reversera les montants correspondants aux Communes.

*Référence pour le réseau de Fontaine Au Pire : convention du 25 mai 1984 relative à la répartition des charges d'entretien et d'exploitation pour la station d'épuration de Beauvois.*

Références redevances	Noreade	
	Traitement des eaux usées 2019	
	Montant	N°Titre créancier
FONTAINE AU PIRE	37 881,89 €	BCS2202/EX 2020 T190

*Référence pour le réseau de Malincourt : convention spéciale de déversement des eaux usées de la commune de Malincourt dans les ouvrages d'épuration de Villers Outréaux en date de juillet 1994.*

Facture non émise par NOREADE à ce jour : montant à définir ultérieurement

Pacte de transfert et convention entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Cotésis et la Régie Intercommunale des Eaux de Fontaine Au Pire et Malincourt

- Les redevances et rémunérations de l'agence de l'eau :

Les titres émis en 2020 par l'agence de l'eau pour les redevances 2019 :

- ✓ Prélèvement eau,
- ✓ Pollution de l'eau d'origine domestique,
- ✓ Modernisation du réseau de collecte

<b>DEPENSES</b>						
<b>Agence eau</b>						
Références redevances	prélèvement eau		pollution de l'eau d'origine domestique		modernisation réseau de collecte	
	Montant	N°Titre créancier	Montant	N°Titre créancier	Montant	N°Titre créancier
FONTAINE AU PIRE	2 341,15 €	TR2004750	12 025,00 €	TR2006674	8 456,00 €	TR2006675
MALINCOURT	1 280,60 €		7 153,00 €	TR2004867	4 175,00 €	TR2004868
<b>TOTAL</b>	<b>3 621,75 €</b>		<b>19 178,00 €</b>		<b>12 631,00 €</b>	
<b>SOUS TOTAL BUDGET</b>			<b>35 430,75 €</b>			
	<i>imputation budget</i>		<i>article 6371</i>			

Seront pris en charge par le budget des communes. La régie intercommunale des eaux reversera directement les montants correspondants aux Communes.

Le cas échéant, les rémunérations de l'agence de l'eau pour la facturation des redevances au titre de l'année 2019 seront intégrées aux budgets des communes avant reversement à la régie intercommunale des eaux.

<b>RECETTES</b>	
<b>Agence eau</b>	
Rémunérations facturations redevances	
Montant	Référence
415,80 €	P501 commune n° 33436822613 de juin 2020

Pour Fontaine Au Pire :

Pou Malincourt : montant non connu à ce jour

A Fontaine Au Pire, le \_\_\_\_\_ 2020

Le président  
de la Communauté d'Agglomération

Le Maire  
de la commune de Fontaine Au Pire

Serge SIMEON

Jean-Claude GERARD